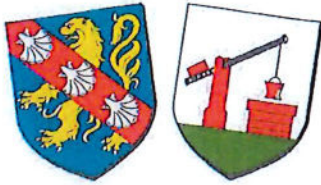


COMMUNE
d'OBERBRONN



Arrêté municipal n° 001/2024
portant nomination d'un estimateur de
dégâts causés par le gibier autres que
ceux causés par le sanglier

Le Maire de la Commune d'OBERBRONN ;

VU les articles L429-23 à 429-26 et R429-8 à R429-14 du Code de l'Environnement

VU le Cahier des charges type établi pour la période de chasse du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 ;

VU l'accord des locataires de la chasse communale ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'en cas d'accord entre le Conseil municipal et les locataires de la chasse communale, il appartient au Maire de nommer un estimateur chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Pierre ACKER demeurant à 67170 BILWISHEIM est nommé estimateur de dégâts causés par le gibier autres que ceux causés par le sanglier pour le territoire de la Commune d'OBERBRONN pendant la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG
- Monsieur Pierre ACKER
- Locataires des lots de chasse communale

Fait à OBERBRONN, le 8 janvier 2024

Le Maire,



P. BETTINGER